

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION
"MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE"
ET "COMITE DE PILOTAGE EROSION"**

**MARDI 17 NOVEMBRE 2009 – 14H30
MAIRIE D'ACQUIN-WESTBECOURT**

Etaient présents :

M. Christian DENIS (Président du SmageAa)
M. André PRUVOST (Vice-président du SmageAa)
M. Anicet CHOQUET (Vice-président du SmageAa)
M. Francis DUCROCQ (Vice-président du SmageAa)
M. Alain MEQUIGNON (membre délégué du SmageAa)
M. Claude DEVULDER (membre délégué du SmageAa)
M. Jean-Claude BONNE (membre délégué du SmageAa)
M. José THELLIER (Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais- GRDA)
M. Thierry JACQMART (Agence de l'Eau Artois Picardie)
M. Jean-Pierre LEFEBVRE (Agence de l'Eau Artois Picardie)
Mme Laurence CASTILLON (Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois)
M. Jean-François BLONDEL (Conseil Général du Pas-de-Calais)
M. Vincent DESSENNE (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts)
M. Pascal FOUQUART (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
Mme Christine DE JONCKHEERE (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)
Mme Agnès BOUTEL (SmageAa)
M. Vincent PRETRE (SmageAa)

Etaient excusés :

M. Francis DHALLEINE (Vice-président du SmageAa)
M. Gérard FLAMENT (membre délégué du SmageAa)
M. Francis DOYER (membre délégué du SmageAa)
M. Thomas FROIDURE (Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais - GRDA)

Ordre du jour :

- Mesures Agro-Environnementales
 - Fonds d'aides diguettes végétales
 - Animation de sous bassin versant
 - o Suivi du site pilote d'Hallines
 - o Autres sites
 - Perspectives générales
-

L'accueil est réalisé par Christian DENIS, Président du SmageAa, qui excuse André PRUVOST, maire d'Acquin-Westbécourt et vice-président du SmageAa en charge des questions agricoles qui arrivera avec du retard. Christian DENIS rappelle que cette « commission mission transversale agricole » doit permettre de faire le bilan des actions 2008 et présenter les projets de 2009. Agnès BOUTEL, directrice du SmageAa, complète cette introduction en expliquant que le Comité de pilotage Erosion était réuni par la même occasion.

Mesures Agri Environnementales Territorialisées

Vincent PRÊTRE, l'animateur agricole, débute la présentation en faisant le bilan sur l'outil Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET) animée en 2009 par le SmageAa sur une partie de son territoire. Ce dispositif contractuel dans lequel l'Etat et l'exploitant sont liés pour une durée de 5 ans permet de mettre en place des mesures en respectant un cahier des charges en contre partie d'aides financières dans un objectif de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols afin de préserver les milieux aquatiques et de protéger les biens et les personnes.

Il doit y avoir un opérateur sur un territoire donné et sur un enjeu précis pour valider la mise en place de cet outil. Le SmageAa a vu son projet « Erosion » sur la vallée de l'Aa validé à la Commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) de décembre 2009 en s'appuyant sur les mesures de création de couverts enherbés, de gestion extensive des prairies et d'entretien de haies.

Suite au travail de sensibilisation et d'information mené à travers la tenue de 2 réunions en mars 2009 et les différentes rencontres individuelles, ce n'est pas moins de 40 exploitants qui ont été informés sur l'outil MAET.

Suite à ce travail d'animation, ce sont 12 dossiers dont 10 accompagnés directement par l'animateur du SmageAa qui ont été déposés auprès des services de l'Etat. Ainsi et avant instruction définitive des dossiers, 73,23 ha ont été engagés en gestion extensive de prairie (réduction de l'azote), 8,32 ha en mise en place de couverts enherbés, 21 780 ml. en entretien de haies annuel et 3 500 ml. en entretien de haies libres. Ces 12 dossiers représentent sur une période de 5 ans un montant d'environ 130 000 €.

Au terme de ce bilan, C. Denis s'interroge sur les raisons qui font que 28 exploitants sur les 40 sensibilisés n'ont pas contractualisé cet outil sur leur exploitation. L'animateur explique tout d'abord qu'il s'agit de raisons de délais. Les dossiers doivent être clos au 15 mai alors que l'animation ne peut débuter qu'à partir de mars-avril, un tel dispositif demande une certaine réflexion aux exploitants.

Ensuite un engagement sur 5 ans doit être bien réfléchi et certains exploitants préfèrent ne pas prendre de risque n'étant pas certain de maîtriser leur foncier, de gérer convenablement la conditionnalité PAC complémentaire, ou s'ils doivent gérer d'autres projets plus importants (installation d'un jeune par exemple). Certains de ces exploitants qui ne sont pas prêts à s'engager en 2009 ont tout de même manifesté un intérêt pour le futur projet 2010.

Pour 2010, le SmageAa souhaite travailler dans la continuité du projet porté en 2009. Ainsi il se portera de nouveau opérateur. Une évolution est programmée : il s'agit d'étendre le territoire du projet actuel à trois nouvelles communes : Ebblinghem, Lynde et Renescure.

JP LEFEBVRE relève que l'engouement pour cet outil n'est pas très fort et il s'interroge sur l'intégration des nouveaux éléments de la conditionnalité PAC dans le dispositif. A l'heure actuelle, les impacts dus à cette évolution réglementaire ne sont pas connus.

Le travail de sensibilisation continuera aussi autour du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) qui permet un accompagnement des agriculteurs sur certains investissements. Il est difficile de suivre précisément la mise en place de ce dispositif sur le territoire. Le rôle principal de l'animateur reste l'information sur l'existence de cet outil et d'être un relais auprès de l'Agence de l'Eau financeur complémentaire de ce dispositif.

Fonds d'aide diguettes végétales

La présentation se poursuit en faisant le bilan du fonds d'aide diguettes végétales. Pour 2009, 7 ouvrages soit 96 mètres linéaires concernant 8 exploitations ont été réalisés principalement sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (Affringues, Ledinghem) et la Communauté de Communes de Fauquembergues (Merck St Liévin).

Ce projet s'élève à 2 300 € pour la collectivité dont 460 € ont été financés par les exploitants.

Il est rappelé qu'un conventionnement est établi avec le/les exploitants participant et que la règle financière est commune à l'ensemble du territoire. Le SmageAa prend en charge les aménagements à hauteur de 80%. Les 20% restants étant à la charge de (des) exploitant(s) agricole(s).

L'animateur du SmageAa informe également qu'une plantation de haie de 40 mètres a été installée sur la commune de Ledinghem avec l'aide technique et financière du Parc naturel régional. Cette haie vient en complément de plusieurs aménagements de type diguettes végétales afin de résorber au mieux une problématique d'érosion des sols.

Pour 2010, des projets de mise en place de diguettes végétales sont déjà enregistrés et seront accompagnés par le fonds d'aide du SmageAa. Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été sollicitée pour accompagner ces projets. Cette dernière a été acceptée indique JP LEFEBVRE.

La mise en place d'une demi journée technique sur l'entretien des diguettes végétales est prévue dans l'hiver pour sensibiliser les exploitants sur l'importance de cet entretien et pour donner quelques clés de réussite.

Animation de sous bassin versant

Suivi anti-érosif site d'Hallines

L'animateur présente le programme de suivi des aménagements anti-érosif de la commune d'Hallines. Il s'agit du suivi d'un sous bassin versant aménagé en 2006 avec 11 diguettes végétales permettant de limiter les coulées boueuses sur la voirie communale. Le suivi consiste à apprécier du mieux possible le fonctionnement des diguettes végétales et de juger au mieux de leur efficacité. Ce travail tient compte de la pluviométrie et de l'occupation des sols sur ce bassin afin de restituer les observations dans un contexte précis.

Le bilan de l'année de suivi N+3 (mars 2008-mars 2009) permet de constater qu'aucune observation de coulées boueuses ne s'est produite.

Considérant une occupation des sols à risque sur ce territoire (pommes de terre et betteraves) un début de bilan de l'année de suivi N+4 (mars 2009-mars 2010) a commencé. Au jour d'aujourd'hui une légère coulée a été constatée le 26 juin 2010.

José THELLIER précise que l'exploitant reconnaît qu'il est préférable d'installer ces cultures à risque en amont de bassin versant et il indique aussi qu'il va s'équiper d'un système de « Barbutte » qui limitera les ruissellements entre les rangs de pommes de terre.

Christian DENIS rappelle qu'effectivement l'exploitant joue le jeu avec l'entretien des diguettes végétales notamment mais qu'au vu des 3 coulées boueuses constatées l'année précédente, la Communauté d'Agglomération de St-Omer, maître d'ouvrage sur ce projet, a décidé de mettre en place un bassin de rétention car il est de la responsabilité des élus de protéger sa population (sécurité sur la voirie, ...).

José THELLIER fait remarquer que cette décision sera coûteuse pour la collectivité au vu de la surface concernée.

Agnès BOUDEL précise que pour le SmageAa, c'est le suivi du dispositif de diguettes végétales qui est important afin de mieux cerner leurs limites. Christian DENIS précise qu'il n'y a pas vocation à installer des bassins partout.

Vincent PRÊTRE insiste sur le fait d'agir sur la complémentarité entre les actions agronomiques (sens et façon de travail, occupation des sols, mise en place de couverts, ...) et sur les petites actions hydrauliques (mise en place de diguettes végétales, ...) mais que parfois la mise en place de plus gros aménagements sera nécessaire. Il rappelle que le SmageAa est un partenaire technique sur ce projet et que c'est la CASO le maître d'ouvrage.

Christian DENIS rappelle aussi que les phénomènes de constatations de coulées boueuses datent déjà depuis 15-20 ans et que l'aménagement avec des diguettes végétales est une alternative étudiée par la collectivité car le bassin était prévu dès le début. Avec un peu de recul, il a été jugé que le risque étant encore connu, la mise en place du bassin était enclenchée mais que le dispositif de petits aménagements devait perdurer pour retenir la meilleure terre au niveau du parcellaire agricole.

Autres sites

L'animateur retrace également le travail de diagnostic de sous bassins versants suite à des sollicitations locales (élus, agriculteurs) sur les communes de Wavrans/Aa, Seninghem, Ledinghem et Herly. Il s'agit alors de proposer des pistes de réflexion pour résorber des problématiques de ravinement dans les parcelles et de coulées boueuses qui impactent les biens et personnes mais aussi le milieu aquatique. Là encore la sensibilisation et les propositions faites s'appuieront sur la complémentarité entre actions agronomiques et la mise en place de petits aménagements hydrauliques et paysagers. Suite à ce travail, la mise en place de diguettes végétales est prévue en s'appuyant le fonds d'aide du SmageAa et une information sur les autres outils existants (PVE, MAET) est apportée.

Accompagnement

L'animateur évoque les différents partenariats établis, notamment avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et sa participation au « Res'eau » des animateurs qui permet d'échanger sur de la méthodologie, sur les évolutions de la réglementation, sur les outils à disposition et sa participation à un groupe de travail sur la Communication vers le monde agricole.

Le Parc naturel régional est également un partenaire notamment dans la mise en place des MAE sur le territoire. Un travail de concertation a été effectué en amont pour une bonne détermination des territoires d'action et des mesures retenues afin de faciliter au maximum l'accès au dispositif par les agriculteurs. Le SmageAa s'est également investi dans la participation au travail de révision de la Charte du Parc en participant à différentes réunions sur la thématique agricole.

De plus, sont mis en avant les différents contacts pris avec la Chambre d'Agriculture et les Groupements Régionaux de Développement Agricole (GRDA) locaux pour des échanges de références techniques, de données cartographiques et autres éléments.

Enfin l'animateur évoque le suivi des évolutions réglementaires qui sont principalement pour 2010 :

- l'apparition de l'obligation PAC de préserver les particularités topographiques (éléments du paysage : haie, talus, mare, ...) sur les exploitations (1% de la Surface agricole utile).
- la mise en place de couverts hivernaux dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau dans le cadre du 4^e programme d'action Nitrates.

Ces nouveaux dispositifs agissent aussi dans le bon sens en terme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols et deviennent des dispositifs que tout exploitant devra mettre en place sur son exploitation. Ceci renforce cependant le fait que les outils incitatifs à disposition des animateurs sur le terrain se réduisent du fait de leur intégration dans le réglementaire.

JP LEFEBVRE (Agence de l'Eau) revient sur le fait que le rapport coût /efficacité des MAET n'est vraiment pas probant (2/1000 en surface). L'animateur est conscient de ce fait mais indique que l'outil n'étant pas très attractif et lié à des paramètres réglementaires, le but n'est pas non plus que de faire du chiffre. Il serait dommage de monter des dossiers qui n'atteignent pas leur terme et qui amènent des pénalités sur les exploitations dans le seul objectif d'avoir de meilleurs chiffres quantitatifs. Cependant le travail d'animation qui concrètement n'aboutit pas à des résultats probants permet toutefois d'avoir une porte d'entrée sur les exploitations afin de pouvoir aussi échanger sur d'autres problématiques d'autant plus que les actions agronomiques de maîtrise des ruissellements deviennent réglementaires (mise en place de couverts).

Agnès BOUTEL (SmageAa) explique que le travail d'animation agricole se porte essentiellement sur la sensibilisation des exploitants et que les propositions d'actions restent limitées du fait d'un cadre réglementaire assez complexe et d'une attractivité limitée des outils agro-environnementaux pour les exploitants. Elle évoque alors la possibilité de redéployer une partie des missions de l'animateur agricole du SmageAa sur le projet de mise en place de champs d'expansion des crues visant à limiter les inondations dans la vallée de l'Aa. Il s'agirait d'être en lien direct avec les exploitants concernés par le projet (environ 50) pour convenir des meilleures solutions à trouver pour impacter au minimum leur activité. Il sera toujours possible de profiter de ce nouveau contact pour discuter des problématiques ruissellement et d'érosion pouvant toucher le reste de l'exploitation. Avec cette réorientation, la collectivité souhaite continuer à s'impliquer sur l'animation agricole.

Pascal FOUQUART (DRAAF) confirme que l'outil MAE n'est pas la panacée. Ce dispositif est régi par le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et qu'il existe au niveau national des enjeux hiérarchisés. L'érosion n'est pas une priorité. Il concède que les engagements des exploitants sont faibles notamment en culture car liés aux règles du jeu qui lient les mesures à la parcelle et non à la culture.

Cependant il souligne que seulement 2 collectivités en dehors des Parcs naturels régionaux se sont investies dans la mise en place sur le terrain de ce dispositif ce qui montre une volonté de la collectivité à intervenir avec les moyens dont elle dispose. Il rappelle aussi que cet outil a beaucoup évolué dans le temps en France (Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), Contrat Agriculture Durable (CAD), ...) ce qui ne simplifie pas les choses. Monsieur FOUQUART illustre aussi ses propos en prenant l'exemple de la Wallonie qui a un objectif autour de 2% de contractualisation. Il est atteint en s'appuyant sur un dispositif qui a peu évolué dans le temps mais reste assez faible lui aussi.

Cette commission complétée par l'avis technique du comité de pilotage sert à préparer le débat d'orientation budgétaire et permet au comité syndical de valider les perspectives de travail des projets 2010.